

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2020



Synthèse	3
A. Activités et résultats.....	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Résultats des investissements.....	7
A.4 Résultats des autres activités	8
A.5 Autres informations.....	8
B. Système de Gouvernance	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	17
B.4 Système de Contrôle Interne	20
B.5 Fonction d'Audit Interne	22
B.6 Fonction actuarielle	23
B.7 Sous-traitance.....	24
B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	25
B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance.....	25
C. Profils de risque.....	26
C.1 Risque de souscription	26
C.2 Risque de marché	28
C.3 Risque de crédit	29
C.4 Risque de liquidité.....	30
C.5 Risque opérationnel	30
C.6 Autres risques importants.....	32
C.7 Autres informations.....	32
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	33
D.1 Actifs	33
D.2 Provisions techniques.....	35
D.3 Autres passifs	40
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	40
D.5 Autres informations.....	40
E. Gestion du capital.....	41
E.1 Fonds propres.....	41
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	43
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	44
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	44
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	44
E.6 Autres informations.....	44
Annexes	45

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 30 mars 2021.

Activité et résultats

L'activité commerciale en 2020 est marquée par une très forte augmentation du chiffre d'affaires de 313,6%, à 159,0 M€.

Ce changement de dimension provient de l'intégration du partenariat ENTORIA, et de la montée en régime des nouveaux partenariats sur la branche Santé. Compte tenu du poids de ce partenaire, ce portefeuille est réassuré en totalité à 100 %.

Le résultat de l'exercice après impôt sur les bénéfices est de 4 964 milliers d'euros en 2020 contre 4 921 milliers d'euros en 2019.

Système de gouvernance

PREPAR-IARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Au 31/12/2020, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes. Elle est dotée de 4 Responsables des fonctions-clés. Trois fonctions-clés ont vu leur Responsable évoluer en 2020 : le Responsable de la Fonction Actuarielle, le Responsable de l'Audit Interne et le Responsable de la Gestion des Risques.

Le dispositif de Contrôle interne de PREPAR-IARD, comprenant une Direction ALM et Risques, une Direction de la Conformité, un Responsable d'Audit Interne et un Département du Contrôle Permanent, permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. En 2020, le système de gouvernance de PREPAR-IARD n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2019.

Profil de risque

PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de Souscription non-vie » et « risque Santé ».

PREPAR-IARD a signé un nouveau partenariat avec le courtier grossiste ENTORIA, celui-ci a pris effet le 01 janvier 2020.

ENTORIA est un courtier grossiste, intermédiaire d'assurance habilité à exercer l'activité d'intermédiation contre rémunération et dont le statut est règlementé par les articles L. 511-1 et suivants du Code des assurances. ENTORIA conçoit, distribue et gère notamment des programmes d'assurance santé et prévoyance, à destination des Travailleurs Non-salariés (TNS) et des salariés des TPE-PME.

En tant que courtier grossiste, ENTORIA fait distribuer ses offres par l'intermédiaire d'un réseau national constitué d'environ 9 000 intermédiaires d'assurance.

Les produits proposés dans ce cadre couvrent le risque Santé : incapacité de travail, invalidité, complémentaire santé, ainsi que des couvertures Décès assurées par PREPAR-VIE (pour les garanties "Décès toutes causes"). Ces produits sont commercialisés sous 2 formes :

- ▶ des contrats à adhésion facultative, souscrits par des entrepreneurs non-salariés (contrats de type « Madelin ») ;
- ▶ des contrats collectifs à adhésion obligatoire, souscrits par des entreprises (TPE uniquement) au profit de leurs salariés avec affiliation obligatoire.

Le volume de prime de ce partenaire s'élève à environ 114 M€ pour PREPAR-IARD en 2020, soit une augmentation très significative du chiffre d'affaires pour la compagnie (40,8 M€ en 2019).

S'agissant principalement d'un portefeuille de contrats Santé, sous forme Incapacité-Invalidité ou complémentaire Santé, cette activité est devenue largement prépondérante en 2020. Cette transformation de l'activité a généré une hausse rapide du ratio S/P global.

Afin d'immuniser totalement le résultat de la Compagnie d'une éventuelle dérive de sinistralité, PREPAR-IARD a mis en place une couverture de réassurance à 100 % sur cette nouvelle activité. Au vu du résultat technique observé, PREPAR-IARD pourra conserver une part du risque de ce portefeuille à partir de 2022.

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2020, PREPAR-IARD n'a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, et d'hypothèses.

Gestion du capital

Au 31/12/2020, le capital de solvabilité requis de PREPAR-IARD s'élève à 19,4 M€, contre 15,6 M€ à fin 2019. L'évolution majeure en 2020 est une forte augmentation du risque opérationnel du fait du développement d'un important partenariat avec ENTORIA.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 47,5 M€, contre 39,3 M€ à fin 2019. Cette évolution est principalement liée à la mise en réserve pour un montant de 5 M€.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 245 %, quasi-stable par rapport à 2019.

Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident) ;
- ▶ branche 2 (Maladie - Arrêt de travail) ;
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires).

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- ▶ des garanties « Pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- ▶ des garanties « Décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...);
- ▶ des garanties Santé et Arrêt de travail.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises sur les deux derniers exercices :

En Milliers d'euros	2020	Répartition 2020	2019	Variation 2020/2019
Pertes pécuniaires	19 312	12,5 %	18 377	+ 5,1 %
Décès accidentel	8 320	5,4 %	7 910	+ 14,7 %
Santé et Arrêt de travail	127 364	82,1 %	12 173	+ 892,8 %
TOTAL	154 996	100 %	38 460	+ 303,0 %

L'activité commerciale en 2020 est marquée par un quadruplement du chiffre d'affaires en 2020. Cette augmentation exceptionnelle est due à l'intégration d'un nouveau partenariat avec le courtier ENTORIA, sur des activités Santé et Arrêt de travail, auprès de TNS (dans le cadre de la Loi Madelin) ou de TPE (couverture des salariés dans le cadre de l'ANI sur la Prévoyance en Entreprise). Du fait du poids exceptionnel de ce portefeuille, celui-ci fait l'objet d'une couverture de réassurance à 100 %.

L'activité Santé est désormais largement prépondérante et restera le segment le plus dynamique dans les années à venir.

La Santé étant développée par le biais de partenaires extérieurs, le périmètre géographique de cette activité est la France entière.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1. Eléments comptables

En Milliers d'euros	2020			2019		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	154 996	119 836	35 160	38 460	6 525	31 935
Charges de sinistres (*)	-107 493	-98 900	-8 593	-10 148	-3 702	-6 446
Solde de souscription	47 503	20 936	26 567	28 312	2 823	25 489
Produits des placements alloués (**)	-24		-24	17		17
Frais (***)	-58 796	-40 066	-18 730	-22 703	-3 881	-18 822
TOTAL	-11 317	-19 130	7 813	5 626	-1 058	6 684

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2020 et 2019 :

(*) Hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

(***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

En 2020, les primes nettes de réassurance ont progressé de 10,1%. La charge de sinistres a fortement augmenté du fait de la progression de la santé dans le périmètre. Enfin les frais ont progressé de 12% selon la décomposition suivante :

En Milliers d'euros	2020	2019
Frais d'acquisition	38 942	17 688
Frais d'administration	12 540	3 531
Frais de gestion des sinistres	6 483	1 236
Autres Frais	830	248
Commissions de réassurance	-40 065	-3 881
TOTAL FRAIS	18 730	18 822

A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 9,5 M€ en 2020.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1. Répartition des actifs

Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme représentent environ 13 % de l'actif à la fin décembre 2020. Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 79 % à la même date.

Le solde est constitué de parts de SCPI ou assimilés, d'OPCVM actions, flexibles ou à performance absolue, ainsi que de parts de Fonds de Private Equity.

A.3.2. Résultats des Investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes Solvabilité 2.

En Milliers d'euros	2020		2019	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	0	0	0	0
Obligations d'entreprises	6 709	6 202	7 160	6 758
Actions	0	0	0	0,2
Fonds d'investissement	41 797	41 506	37 441	37 215
Titres garantis	0	0	0	0
Trésorerie et dépôts	12 122	12 122	91	91
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0
Immobilier	0	0	0	0
ACTIF TOTAL	60 628	59 829	44 692	44 064

Au 31/12/2020 et au 31/12/2019, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux et des dividendes des autres actifs. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

<i>En Milliers d'euros</i>	2020	2019
Obligations d'entreprises	94,9	103,3
Fonds d'investissement	29,7	29,4
TOTAL REVENUS	124,6	132,8

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	2020	2019
Obligations	-11,7	11,8
Fonds d'investissement	-152,3	50,0
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES	-164,0	61,9

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-IARD sont les suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	2020	2019
Variation des surcotes/décotes	-5,5	-16,5
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	0,0	0,0
Frais de gestion interne et externe des placements	-56,0	-99,1
TOTAL AUTRES REVENUS ET DEPENSES	-61,5	-115,6

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

A.5 Autres Informations

PREPAR-IARD a établi un nouveau partenariat avec la société ENTORIA.

Ce partenariat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseil d'Administration

Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- la gestion des placements,
- les perspectives de croissance
- le contrôle interne et la gestion des risques.

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition

Au 31/12/2020, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes.

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

Emmanuel de la BASTILLE depuis le 29 juin 2007

- ▶ Directeur Général (non-administrateur)

Jean-François PELLÉ depuis le 29 juin 2007

- ▶ Président du Conseil d'Administration

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015. L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Xavier BRISSET

- ▶ Directeur ALM et Risques

Guillaume VILLE

- ▶ Directeur des Investissements

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Cyril LAVIGNE

- ▶ Directeur Service Client

Jean-Marc HECART

- ▶ Responsable de la Gestion des Risques

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

B.1.4. Fonctions-clés

Les Responsables des fonctions-clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation **des Responsables des fonction-clés**, le groupe PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions-clés :

- ▶ **Audit Interne : Julien ESPIE**, Inspection Générale de la BRED BP ayant remplacé Quentin DESSALES en 2020
- ▶ **Fonction Actuarielle : Anh-Vu BUI** ayant remplacé Julien BEAUNOL en 2020
- ▶ **Gestion des Risques : Jean-Marc HECART**, Directeur de la Gestion des Risques PREPAR Assurance, ayant remplacé Céline REY-CAMPAGNOLLE en 2020
- ▶ **Vérification de la Conformité : Hervé PLUCHART**, Directeur de la Conformité PREPAR Assurance.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction-clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance) en date du 28 décembre 2015 du 26 mars 2020, du 30 juin 2020 et du 25 septembre 2020.

Chaque titulaire de fonctions-clés doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions-clés au sein de PREPAR-IARD sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-IARD ;
- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-IARD (hors CA, et CODIR)

L'Acticom

- | | |
|---------------|--|
| ▶ Rôle | Suivi et arbitrage des opportunités d'offres |
| ▶ Périodicité | Quadrimestrielle |
| ▶ animateur | Le Directeur Marketing et Développement |

Le Comité de Partenariat

- | | |
|---------------|--|
| ▶ Rôle | Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat |
| ▶ Périodicité | Selon actualité |
| ▶ animateur | Responsable du Développement des Partenariats |

Le Comité d'Arbitrage de Projets

- ▶ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- ▶ Rôle Pilotage des opérations financières
- ▶ Périodicité Hebdomadaire
- ▶ Animateur Directeur des Investissements

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)**Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- ▶ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ▶ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ▶ Animateur Responsable de la Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Responsable de la Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- ▶ Rôle Veille des risques de non-conformité, suivi des actions et remédiation
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Directeur de la Conformité

Le Comité Lutte Anti-Blanchiment (LAB) / Lutte Contre le Financement du Terrorisme (LCFT)

- ▶ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Conformité BRED
- ▶

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ▶ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- ▶ Périodicité Mensuelle
- ▶ Animateur Direction du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (CoSSI)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ▶ Périodicité A minima semestriellement
- ▶ Animateur Directeur Système Information

Autres comités

Le Comité Comptable et Prudentiel

- ▶ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Services ALM et Technique

Le Comité d'Audit

- ▶ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ▶ Périodicité Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur Président d'Administration et Responsable de la fonction-clé Audit Interne

Comités Actionnaire/PREPAR

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- Rôle Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité Semestrielle
- Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- Rôle Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur Direction des Engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance.

Par ailleurs, PREPAR-IARD s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration se concrétise par la distribution de jetons de présence équirépartis. La rémunération des membres de la Direction Générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance). La rémunération des personnels de PREPAR-IARD est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction.

Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction, dont les fonctions-clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- ▶ leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, à savoir le président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions-clés (le Responsable de la Gestion des Risques, le Directeur de la Conformité, le Responsable de l'Audit Interne, le Responsable de la Fonction Actuarielle) sont expressément concernées.

Les exigences

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le Président du Conseil de d'Administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de fonctions-clés

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ par le Président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil ;
- ▶ par les dirigeants de PREPAR-IARD pour les titulaires des fonctions-clés en lien éventuellement avec la BRED Banque Populaire.

Désignation des Responsables des fonctions-clés

L'affectation de la fonction-clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne.

Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des Responsables des fonctions-clés est portée à la connaissance du Conseil d'Administration.

Chaque fonction-clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions-clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement.

Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-IARD accompagne les Responsables des fonctions-clés dans la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de Direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des Responsables des fonctions-clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;
- ▶ la déclaration de non-condamnation.

La nomination des Responsables des fonctions-clés et des Dirigeants Effectifs fait l'objet d'une communication en interne.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un Dirigeant Effectif et/ou d'un Responsable de fonction-clé est notifié à l'Autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques comprend trois entités distinctes :

- ▶ une Direction ALM et Risques,
- ▶ une Direction de la Conformité,
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. La Direction du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

La fonction gestion des risques est assurée par le Responsable des Risques. En tant que RFC, il est rattaché au Président du Conseil d'Administration. Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ réaliser la cartographie des risques, validée par le Directeur Général et communiquée au Conseil d'Administration,
- ▶ participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- ▶ donner son avis sur la réassurance, l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs, l'évolution de la modélisation sous-jacente aux calculs de Best Estimate et de SCR,
- ▶ interagir avec la Responsable du Contrôle Permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôles de premier et de deuxième niveaux.

La Direction des Risques est présente à l'ensemble des Comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains Comités opérationnels, notamment au Comité de Partenariat. Le Comité des Risques Groupe constitue un Comité faîtière au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR-IARD est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La Direction des Risques est consultée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ identification des risques
- ▶ évaluation des risques
- ▶ stratégie face aux risques
- ▶ surveillance/contrôle

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ l'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier ;
- ▶ l'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé ;
- ▶ l'exploitation des rapports d'audit ;
- ▶ l'exploitation des bases d'incidents ;
- ▶ l'exploitation des bases de réclamations ;
- ▶ l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ l'exploitation des calculs statistiques et réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ fort
- ▶ moyen
- ▶ faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance x Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. la déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques ;
2. la décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau.
- ▶ documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ moyens : humains, matériels, ...
- ▶ gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-IARD permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

En premier lieu, la fonction gestion des risques pilote ce processus. Ainsi, elle établit des scénarii prospectifs et les sensibilités du ratio de couverture du SCR, elle définit le profil d'adéquation de PREPAR-IARD avec la formule standard et elle établit le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction Risques et ALM, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Juridique et présentées lors du Comité des Risques Groupe.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la Direction des Risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2020, après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ **une Direction des Risques** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques ; cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- ▶ **une Direction de la Conformité** chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ **un Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ **un Département du Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité, le Département du Contrôle Permanent et la Direction Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-IARD ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes Directions de Contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction des Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie ;
- ▶ le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures ;

- ▶ le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent ;
- ▶ le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ conformité des dispositifs ;
- ▶ conformité documentaire et d'opérations.

En matière de Sécurité financière, la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction des Risques.

La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité publie chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel elle évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience).

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené le groupe PREPAR Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce Responsable, Julien ESPIE, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction-clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-IARD.

Le Responsable de la fonction-clé « Audit Interne » propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens Solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'Audit Interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'Audit Interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le Responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le Responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le Responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

► **le Responsable d'Audit Interne**

- établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
- communique le plan d'audit à l'AMSB,
- émet des recommandations,
- établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

► **le Comité d'Audit (réalisé simultanément avec celui de PREPAR-VIE)**

- approuve le rapport d'audit,
- priorise les recommandations,
- décide de la réalisation d'audits complémentaires ;

► **l'AMSB**

- veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR Assurance a désigné au niveau groupe un Responsable de la Fonction Actuarielle : Anh-Vu BUI, Responsable des risques de modèles, bilan et assurance de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet Fixage selon les dispositions réglementaires),
- participation aux Comités PREPAR (Comité de gestion, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Marchés Financiers et Comité Stratégique Finance, Comité de Modèles) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,

- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ améliorations dans les méthodes de calcul du Best Estimate,
- ▶ rapprochement avec les éléments des comptes sociaux.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-IARD, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, la Direction de la Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau ;
- ▶ les contrôles de deuxième niveau réalisés par le Contrôle Permanent ;
- ▶ les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit Interne.

Identification et appréciation

La Direction de la Conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle Permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, la Direction de la Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions-clés sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- ▶ à un reporting du métier au Contrôle Permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;

- ▶ à un reporting par le Contrôle Permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au Comité d'audit ;
- ▶ à un audit régulier par l'Audit Interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-IARD. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction-clé Audit Interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2020

- ▶ la gestion des contrats de PREPAR-IARD,
- ▶ la fonction actuarielle externalisée auprès du Responsable de l'analyse transversale des risques assurances de la BRED,
- ▶ la fonction Audit Interne externalisée auprès d'un Inspecteur de l'Inspection Générale de la BRED.

B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

PREPAR-IARD a mis en place un système de gouvernance qui lui paraît adapté à son profil de risque d'une société d'assurance-vie commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance

PREPAR-IARD n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an.

Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques. Or, PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription.

Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de Souscription non-vie » et « risque Santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2020 et au 31/12/2019 :

En Milliers d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de marché	2 415	2 645	-230	-9 %
Risque de contrepartie	2 460	720	1 740	242 %
Risque de souscription Non-Vie	11 949	12 561	-612	-5 %
Risque de souscription Santé	6 641	4 727	1 914	40 %
Risque opérationnel	4 854	1 221	3 633	298 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	« Ligne de métier » Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- ▶ le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- ▶ le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2020, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En Milliers d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de souscription Non-Vie	11 949	12 561	-612	-5 %
Risque de souscription Santé	6 641	4 727	1 914	40 %

L'ensemble de ces deux risques représente 66 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La forte progression du risque de souscription Santé est liée au développement du périmètre de l'assurance santé en 2020.

Le risque de souscription Non-Vie diminue légèrement du fait de la composante de primes prévisionnelles, moins élevée que celle de 2019.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, grand canal de distribution, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C 1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié, depuis 2008, les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR-IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution.

Pour nos partenaires principaux en Santé (en chiffre d'affaires) que sont ENTORIA et SANTIANE, les traités de réassurance en quote-part sont respectivement de 100 % et 70 %.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- ▶ titres de taux fixes et variables (13 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- ▶ OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (3 % du portefeuille), traités en transparence,
- ▶ immobilier (2 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- ▶ OPCVM monétaires et assimilés (79 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transposition de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

Le risque de marché représente 9 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs.

En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-IARD dans le respect de la politique des investissements ;
- ▶ la Direction des Investissements de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés. Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché comparé au risque global.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR-IARD : il représente 9 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. . Ainsi, les dépôts de cash sont suivis et limités.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

C 3.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

En 2020, le risque opérationnel représente 17 % du capital de solvabilité requis, contre 7,8 % en 2019.

Cette hausse est due à notre partenariat avec le courtier grossiste ENTORIA.

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative qui peut être complétée, le cas échéant, par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « Contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ▶ le suivi du plan de contrôle ;
- ▶ la relève des anomalies et insuffisances détectées ;
- ▶ le suivi des recommandations formulées par l'ACPR, les fonctions-clés, l'Audit Interne et l'Inspection Générale de l'actionnaire et du groupe.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction-clé Risque. Ces incidents sont remontés par les Responsables opérationnels, Responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les Responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction Risque à destination du Conseil d'Administration et de la Direction des Risques de l'actionnaire.

PREPAR-IARD suit plus particulièrement les risques suivants :

- ▶ le risque de non-conformité,

- ▶ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ▶ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ▶ les risques liés au système d'information,
- ▶ les risques liés aux ressources humaines,
- ▶ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ▶ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact}.$$

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance.

Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- ▶ garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- ▶ s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;
- ▶ se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôles est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issu desquels un rapport de contrôle est rédigé.

Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- ▶ la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- ▶ la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- ▶ les respects des points de conformité ;
- ▶ la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- ▶ le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ▶ la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ▶ la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- ▶ la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ▶ le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

C.7 Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D- Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché.

La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0	2 534	-2 534
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en Unités de Compte et indexés)	D.1.2	48 506	47 707	799
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>		0	0	0
<i>Actions</i>		0	0	0
<i>Obligations</i>		6 709	6 202	507
<i>Organismes de placement collectif</i>		41 797	41 506	292
Actifs en représentation de contrats en Unités de Compte et indexés				0
Prêts et prêts hypothécaires				0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.3	50 967	52 291	-1 324
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires		6 906	12 646	-5 740
Créances nées d'opérations de réassurance		11	11	0
Autres créances (hors assurance)		95	264	-169
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 122	12 122	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0,0	0,0	0
TOTAL DE L'ACTIF		118 607	127 575	-8 968

D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes Solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs.

Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

► **Titres cotés**

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

► **Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)**

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité.

Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

► **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

► **OPCVM et autres fonds**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

► **Parts de sociétés immobilières (SCPI)**

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes.

Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2020, l'écart entre normes Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 507 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur le fonds d'investissement s'élève à 292 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part.

Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance.

Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

En particulier, dans les comptes au 31/12/2020, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nette des provisions techniques au passif, et non mise à l'actif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.4. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées en accord avec les principes Solvabilité 2.

Dans le cadre d'une approche modulaire et conformément à l'article 77 de la Directive 2009/132/CE, elles se composent des deux éléments suivants :

- ▶ la meilleure estimation, ou Best Estimate (BE), qui correspond à la moyenne pondérée des flux de trésorerie futurs probables et actualisés de la valeur temporelle de l'argent. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions dites « de primes » et les provisions dites « pour sinistres » ;
- ▶ la marge de risque, ou Risk Margin (RM), qui correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité nécessaire pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci.

Conformément à l'article 80 de la Directive, les provisions techniques sont évaluées a minima par ligne d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont évalués sous hypothèse de run-off.

Le tableau ci-dessous présentent les provisions techniques sociales et prudentielles de PREPAR-IARD au 31 décembre 2020 :

En Milliers d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.1	56 702	63 156	-6 455
dont Meilleur Estimation		54 854		
dont Marge de Risque		1 847		
Provisions techniques vie	D.2.1	349	3 422	-3 073
dont Meilleur Estimation		328		
dont Marge de Risque		21		
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES		57 051	66 578	- 9 527

D.2.1. Méthodes et options retenues

Principes généraux

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- ▶ les prestations attendues ;
- ▶ les commissions et frais ;
- ▶ les primes futures dans les limites des fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection d'it « déterministe et à passif seul ».

Principales évolutions

Les méthodes d'évaluation de la meilleure estimation ont fait l'objet d'une revue en 2020. Compte tenu de son activité commerciale et de sa croissance, PREPAR-IARD a affiné et industrialisé le processus des calculs prudentiels.

Les principales évolutions ont porté sur :

- ▶ maille de calcul : les calculs sont réalisés par produit ou groupement de produits similaires, eu égard aux données disponibles et aux spécificités contractuelles des garanties ;
- ▶ sinistralité : la méthode retenue pour évaluation de la sinistralité est définie selon la ligne d'activité ;
- ▶ commissions et frais : les frais de PREPAR-IARD correspondent pour majeure partie à des commissions sur primes. La modélisation tient compte à présent de cette spécificité ;
- ▶ outils de calculs : PREPAR-IARD a fait évoluer ses outils de calculs améliorant la piste d'audit et intégrant des contrôles/analyses plus nombreux permettant une maîtrise plus fine des calculs.

Frais et commissions

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

BE pour Sinistres

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus. Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- ▶ des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités ;
- ▶ de la cohérence et de la qualité des données dans le temps ;
- ▶ de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

BE pour Primes

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité 2 relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclus. Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité de ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatifs à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés. De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

Hypothèses économiques

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR)

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation. Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

D.2.2. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6% de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ▶ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ▶ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

Au 31/12/2020, elle s'élève à 1 868 k€.

D.2.3. Analyse du Best Estimate au 31/12/2020

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2020 :

En Milliers d'euros	Normes Sociales Provisions Techniques			Normes Prudentielles Meilleure estimation (BE)		
	Sinistres à payer	Primes Non Acquises	Total PT	BE de sinistres	BE de primes	Total BE
(1) Assurances des frais médicaux	14 239	3 662	17 901	14 347	- 4 395	9 951
(2) Assurance de protection du revenu	43 266	1 989	45 256	39 666	5 237	44 903
(12) Assurance pertes pécuniaires diverses	2 039	1 382	3 421	1 167	-839	328
TOTAL	59 544	7 034	66 578	55 180	3	55 182

Les calculs de provisions sont régis, respectivement par le « Règlement N° 2015-11 » de l'ANC pour les normes sociales et par - en particulier - la « Direction 2009/138/CE » et le « Règlement Délégué 2015/35 » pour les normes prudentielles.

Les écarts normatifs les plus significatifs et ayant trait à l'évaluation des provisions techniques sont :

Marge de prudence incluse dans les provisions sociales

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus prégnant sur les activités « Décès Accidentel ». Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées. Toutefois, il apparaît d'après les données historiques qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation. Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égale aux primes perçues *au prorata temporis* de la période de couverture.

Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100 %. En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -9,8 M€.

Frontières des contrats

La réglementation Solvabilité 2 requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture. Pour les activités PREPAR-IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -2,9 M€.

Courbe des taux

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ 1,4 M€ en raison des taux négatifs à fin 2020.

D.2.4. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats.

Le montant de meilleure estimation cédé est diminué de l'ajustement pour défaut de contrepartie.

D.2.5. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées conformément aux textes de niveau 1 et 2 de la réglementation Solvabilité 2 ainsi qu'à l'aune des orientations émises par l'Autorité de Tutelle (ACPR).

Les hypothèses nécessaires aux modèles portent une incertitude intrinsèque mais ne doivent être ni surévaluées ni sous-évaluées. Elles sont toutefois retenues de manière à ne pas générer une sous-estimation significative des provisions techniques.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux données font également l'objet d'un traitement prudent.

D.2.6. Impact de la correction pour volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II.

Au 31/12/2020, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 7 bp.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction :

<i>En Milliers d'euros</i>	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	57 018	60 493	-3 475
Fonds propres de base	47 477	47 427	51
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	47 477	47 427	51
Capital de solvabilité requis	19 378	19 430	-52
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	47 477	47 427	51
Minimum de capital requis	5 903	5 915	-12

D.3 Autres passifs

En Milliers d'euros	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Passifs d'impôts différés	1658	0	1658
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4901	4492	409
Dettes nées d'opérations de réassurance	3176	9325	-6149
Autres dettes (hors assurance)	2182	2300	-118
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2187	2187	0
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	14 104	18 304	-4 201

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. En particulier, dans les comptes au 31/12/2020, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nettée des provisions techniques au passif, et non mise à l'actif.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non-prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ▶ provisions techniques en euros,
- ▶ provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires). Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 1 658 K€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2020.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5 Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D.

Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-IARD définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-IARD dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central de son budget, qui tient compte :

- ▶ des émissions de capital planifiées,
- ▶ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- ▶ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ▶ de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- ▶ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi annuel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil d'Administration. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par les statuts de PREPAR-IARD. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'Assemblée Générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de

dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-IARD et sa solvabilité.

En particulier, PREPAR-IARD peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité.

Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2020

En Milliers d'euros	2020			Détail des FP au 31/12/2019	Evolution 2019/2020
	Détail des FP au 31/12/2020	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR		
Capitaux propres	800	800	800	800	0
Primes d'émission	0,00	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	46 653	46 653	46 653	36 940	9 713
<i>dont Report à nouveau</i>	34 054	34 054	34 054	29 133	4 921
<i>dont résultat(*) et réserves libres</i>	7 840	7 840	7 840	7 797	43
<i>dont réserve de capitalisation</i>	0	0	0	0	0
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	4 760	4 760	4 760	1 595	3 165
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-Total Tier 1	47 453	47 453	47 453	39 324	8 129
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-total Tier 2	0	0	0	0	0
Total des Fonds propres	47 453	47 453	47 453	39 324	8 129

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

En 2020, l'évolution des Fonds Propres s'explique par la non-distribution du résultat social et de l'excédent d'actifs sur passifs.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2020, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En Milliers d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
Risque de marché	2 415	2 645	-230	-9 %
Risque de contrepartie	2 460	720	1 740	242 %
Risque de souscription Non-Vie	11 949	12 561	612	-5 %
Risque de souscription Santé	6 641	4 727	1 914	40 %
Diversification	-7 287	-5 747	-1 540	27 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	16 179	14 906	1 272	9 %
Risque opérationnel	4 854	1 221	3 632	297 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-1 658	-555	-1 102	199 %
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR)	19 375	15 572	3 802	24 %
RATIO DE COUVERTURE DU SCR	245 %	253 %	-8 %	-3 %

Le risque de souscription non-vie reste stable. La forte progression du risque de souscription Santé est liée au développement du périmètre de l'assurance Santé en 2020.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2020, ce plafond est atteint pour un montant de 1,7 M€.

E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les provisions, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2020 s'élève à 5,8 M€.

En Milliers d'euros	2020	2019	Variation	Variation %
MCR linéaire	5 837	4 968	869	17 %
Plancher à 25 %	4 844	3 893	951	24 %
Plafond à 45 %	8 719	7 008	1 711	24 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	5 837	4 968	869	17 %
Ratio de couverture du MCR	813 %	791 %	22 %	3 %

La progression du MCR linéaire en 2020 correspond à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR-IARD n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue.

E.6 Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

Etat S.02.01.02 : Bilan

Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité

Etat S.17.01.02 : Provisions Techniques Non-Vie

Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

Etat S.25.01.21 : SCR

Etat S.28.01.01 : MCR

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	48 506
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	6 709
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	6 709
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	41 797
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	50 967
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	50 967
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	50 967
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 906
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11
Autres créances (hors assurance)	R0380	95
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 122
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	118 607

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	57 032
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	349
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	328
Marge de risque	R0550	21
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	56 683
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	54 854
Marge de risque	R0590	1 829
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 176
Passifs d'impôts différés	R0780	1 662
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 901
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 182
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 187
Total du passif	R0900	71 140
Excédent d'actif sur passif	R1000	47 467

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	69 507	70 839							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	63 104	61 022							
Net	R0200	6 403	9 817							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	69 187	70 534							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	62 794	60 996							
Net	R0300	6 393	9 538							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	47 273	61 480							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	36 781	65 305							
Net	R0400	10 491	-3 825							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	22 067	23 655							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour:réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			19 352					159 698
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140			0					124 126
Net	R0200			19 352					35 572
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			19 361					159 082
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					123 790
Net	R0300			19 361					35 292
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			2 213					110 965
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			0					102 087
Net	R0400			2 213					8 878
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			13 561					59 282
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Etat 17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-3 460	5 237				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 516	-760				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	13 411	39 666				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	12 367	37 579				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	653	1 176				
Total meilleure estimation – brut	R0260	9 951	44 903				
Total meilleure estimation – net	R0270	2 560	1 327				
Marge de risque	R0280	653	1 176				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	10 604	46 079				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	7 391	43 576				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	3 213	2 503				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						-839
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						-839
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						1 167
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						21
Total meilleure estimation – brut	R0260						328
Total meilleure estimation – net	R0270						328
Marge de risque	R0280						21
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						349
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						349

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					938
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-83
Provisions pour sinistres						0
Brut	R0160					54 244
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					49 945
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					1 849
Total meilleure estimation – brut	R0260					55 182
Total meilleure estimation – net	R0270					4 215
Marge de risque	R0280					1 849
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						0
Provisions techniques – Total	R0320					57 032
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					50 967
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340					6 064

Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie

		Année d'accident / année de souscription		Z0010		AY						
Sinistres payés bruts (non cumulés)												
(valeur absolue)												
		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	346	502	12	53	3	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	875	1 286	128	8	6	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	443	1 208	195	70	-5	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	658	1 278	242	95	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	2 628	2 247	193	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	6 302	2 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	55 307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Somme des années (cumulés)										
		C0180										
		0										
		0										
		0										
		0										
		915										
		2 303										
		1 911										
		2 272										
		5 067										
		9 006										
		55 307										
		21 792										
Total		R0260	8 866									

		Année d'accident / année de souscription		Z0010		AY						
Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisées												
(valeur absolue)												
		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	202	125	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	174	179	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	156	161	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	393	174	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	784	414	0	0	0	0
N-1	R0240	4 333	906	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	50 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Fin d'année (données actualisées)										
		C0360										
		R0100	0									
		R0160	0									
		R0170	0									
		R0180	0									
		R0190	125									
		R0200	179									
		R0210	161									
		R0220	174									
		R0230	414									
		R0240	906									
		R0250	50 414									
Total		R0260	52 373									

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	57 032			3 494,2	
Fonds propres de base	R0020	47 467			-64,5	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	47 467			-64,5	
Capital de solvabilité requis	R0090	19 370			180,4	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	47 467			-64,5	
Minimum de capital requis	R0110	5 837			85,7	

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	800	800			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	46 667	46 667			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	47 467	47 467			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	47 467	47 467			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	47 467	47 467			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	47 467	47 467			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	47 467	47 467			
Capital de solvabilité requis	R0580	19 370				
Minimum de capital requis	R0600	5 837				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	245%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	813%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	47 467	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	800	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	46 667	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	407	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	407	

Etat S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	2 415		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 460		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 641		
Diversification	R0060	11 949		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	16 179		

Calcul du capital de solvabilité requis	-	
Risque opérationnel	R0130	4 854
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 662
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	19 370
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 370
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	5 837

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	11 108	6 403
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	6 403	9 817
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	2 566	19 352
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		-
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 837
Capital de solvabilité requis	R0310	19 370
Plafond du MCR	R0320	8 716
Plancher du MCR	R0330	4 842
MCR combiné	R0340	5 837
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	5 837